

# CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES

## DOSSIER DE PRESSE

( 12 MAI 2007)

### CLAUSE DE L'EUROPEENNE LA PLUS FAVORISEE

**Choisir la cause des femmes** - Association loi 1901  
Fondée par Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi

## CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES

**L'association Choisir la cause des femmes est créée en juin 1971** par Simone de Beauvoir (philosophe, écrivaine), Jean Rostand (académicien), Christiane Rochefort (romancière), Jacques Monod (prix Nobel de médecine) et Gisèle Halimi (avocate).

Ses objectifs initiaux sont alors :

- l'éducation sexuelle et la contraception
- l'abrogation de la loi répressive de 1920 qui condamnait l'avortement
- la défense gratuite des femmes poursuivies pour avortement.

Dès 1974, les objectifs de Choisir s'étendent au statut de la femme dans la société :

- lutte contre le viol, les violences physiques et morales et les schémas culturels sexistes
- lutte pour une égale représentation des femmes en politique (la parité)
- lutte pour l'égalité professionnelle.

En 1981, Gisèle Halimi est élue députée et déposera de nombreuses propositions de loi en faveur des femmes.

Dès 1983, Choisir milite pour la réforme de la Constitution afin d'introduire la parité dans la loi électorale. A cette occasion, Choisir est à l'initiative de plusieurs propositions de loi et multiplie les rencontres avec le Président de la République et les ministres concernés. La révision constitutionnelle sera promulguée le 8 juillet 1999 et sera suivie de plusieurs lois visant à traduire le principe de parité dans le dispositif législatif.

Parallèlement à ces actions déterminantes quant à l'évolution de la place de la femme dans la société française, **Choisir fait connaître, depuis sa création, ses positions sur les sujets nationaux et internationaux par le biais de son journal largement diffusé notamment chez nos partenaires européens.**

De nombreuses actions, rencontres ou colloques internationaux organisés par Choisir sont médiatisés. Le 4 mai 1996, **Gisèle Halimi cosigne avec Eliane Vogel-Polski**, experte près la Communauté européenne, **un article dans le Monde relatif au projet de Traité de l'Union qui ne garantit pas le droit à l'égalité des femmes et des hommes.**

Aujourd'hui Choisir la cause des femmes met au point un document sur l'Europe et les femmes qui devrait marquer un tournant **pour toutes les Européennes et donc pour l'Europe.**

## LA CLAUSE DE L'EUROPEENNE LA PLUS FAVORISEE

Depuis 2005, Choisir la cause des femmes conduit un travail important sur « la clause de l'Européenne la plus favorisée ». La liberté, la démocratie, l'Etat de droit sur lesquels l'Europe s'est construite et fonde son avenir, se conçoivent pour des citoyens et des citoyennes libres, égaux en droits et en devoirs. Cependant, partout en Europe, la situation des femmes, c'est-à-dire de la moitié de la population européenne, présente des carences démocratiques qu'il appartient aux législateurs et aux politiques de combler. **L'amélioration de la situation des femmes, par ce qu'elle représente d'avancées des mentalités, est de nature à faire progresser l'Europe tout entière.** Choisir a donc décidé de rédiger **La Clause de l'Européenne la plus favorisée**. Il s'agit de prendre, dans le droit des différents Etats-membres les dispositions les plus favorables aux femmes pour en faire le socle de la législation européenne, une sorte de bouquet législatif qui serait offert à chaque Européenne.

Nos chercheuses, nos juristes, nos économistes et sociologues ont déjà rassemblé une importante documentation de travail. **Ce travail se décline en quatre étapes :**

-1<sup>ère</sup> étape : **recherche documentaire et entretiens** avec des personnalités représentatives et aux compétences reconnues dans leur pays respectifs, sur la situation actuelle et les droits des femmes dans tous les pays de l'Union.

-2<sup>ème</sup> étape : analyse quantitative et qualitative, puis **étude comparative** des données recueillies lors de l'étape précédente.

-3<sup>ème</sup> étape : **propositions visant à unifier le statut juridique des femmes européennes** à partir des législations les plus avancées dans chaque pays.

-4<sup>ème</sup> étape : **diffusion de l'étude et des propositions** Pour chaque thème, il est brossé un tableau aussi exhaustif que possible de la situation européenne : législations les plus et les moins avancées, comparaisons statistiques, réalités de terrain...

**Notre travail est bâti autour de cinq thèmes** primordiaux pour les droits des femmes :

- **Choisir de donner la vie** : de l'éducation sexuelle, à la contraception et au droit à l'avortement, pour demeurer des citoyennes à part entière, les femmes doivent disposer librement de leur corps ;
- **Femmes et droit de la famille** : des droits et des devoirs égaux pour les femmes et les hommes, avec notamment un partage équilibré de la prise en charge des enfants et des personnes âgées dépendantes ;
- **Luttes contre les violences faites aux femmes** : la société tout entière doit refuser l'inacceptable ;
- **Le travail des femmes dans l'UE** : l'indépendance économique, socle de toutes les libertés. Les femmes doivent être présentes dans tous les secteurs de la sphère économique, à tous les niveaux hiérarchiques, leur rémunération doit être équivalente à celle des hommes ;
- **Femmes et politique**: la moitié du pouvoir doit être accordée à la moitié de l'Europe !

**Pour chacun des thèmes traités, Choisir la cause des femmes a établi une série de propositions.**

## UN PROJET QUI REDYNAMISERA L'EUROPE

**Nous sommes attachées à l'Europe, c'est pour cette raison que notre projet a tout son sens.** L'Europe s'est faite par débordements progressifs, depuis la CECA jusqu'au projet de Constitution européenne en 2005. Ce mode de construction a eu son efficacité, mais il n'a pas produit de véritable pouvoir politique intégré. Nous devons aussi nous rappeler qu'à ses débuts, la construction européenne avait un rôle planificateur et social, la Haute autorité de la CECA jouant par exemple le rôle d'un Etat dans son domaine. La CEE avait une dimension sociale et une dimension économique ; mais la dimension sociale sera vite subordonnée au marché et à la libre circulation des capitaux.

Avec **la Clause de l'Européenne la plus favorisée**, nous démontrerons que l'Europe n'est pas uniquement marchande ni synonyme de valeur économique. **L'Europe doit aussi être marquée non pas, seulement, par des valeurs, mais par de véritables droits.** Droits parmi lesquels, celui de disposer librement de son corps, notamment en choisissant de donner ou non la vie ; droit à une égalité de traitement avec les hommes en matière de droit de la famille, dans le monde du travail et dans la participation à la vie politique. L'Europe que nous voulons sera enfin celle qui restaurera dans chaque pays la dignité des femmes en luttant contre les violences qui leur sont faites - violences conjugales, viol et prostitution.

Par ailleurs, il y a des valeurs dans l'Union avec lesquelles on ne transige pas, c'est le cas de la peine de mort. Un pays qui la pratique ne peut appartenir à l'Union. **Nous voulons que ce schéma s'applique à d'autres cas, comme celui de l'égalité femme/homme.** Les valeurs que nous défendons, à travers ce projet, doivent devenir des droits fondamentaux, donc chaque citoyenne européenne devra bénéficier.

L'Europe étant actuellement « paralysée », **la Clause de l'Européenne la plus favorisée pourra donc être le moyen de la faire repartir.** En effet, les femmes constituent la majorité de l'Europe, tous les sujets qui les concernent sont essentiels, ce dont elles bénéficieront aujourd'hui, profitera à l'Europe toute entière demain. Pour mettre cet objectif en application, il suffirait de quelques lignes -soit dans une nouvelle Constitution, soit dans un Traité constitutionnel- qui indiqueraient que chaque Etat membre doit appliquer dans son territoire la législation la plus avancée pour les femmes. **Mme Anne-Marie Lizin**, Présidente du Sénat Belge, interlocutrice et relais essentiel de Choisir dans ce projet européen, a ainsi proposé au Sénat Belge qu'elle préside, **une proposition de résolution visant à introduire la Clause de l'Européenne la plus favorisée** et encourageant le Parlement Européen à **"adopter une proposition de résolution invitant la Commission Européenne à mettre sur pied cette clause de l'Européenne la plus favorisée"**.

Notre démarche est une dynamique qui donnera une raison d'être supplémentaire à l'Europe. Les femmes de chaque Etat-membre vont avancer par l'Europe et l'Europe va faire avancer les citoyens dans tous les pays grâce à cette clause : **c'est une promesse d'avenir et un réel levier pour repartir.**

## UNE ACTION EVALUABLE SUR LA DUREE

Au plan européen, d'ores et déjà, notre projet suscite le plus vif intérêt. Notre association a été reçue le vendredi 17 novembre 2006, à Bruxelles, au siège de la Commission européenne, par **M. Vladimir Spidla**, Commissaire Européen chargé de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Egalité des chances, dont les propositions en matière d'égalité femme/homme dessinent une Europe favorable aux femmes. M. Spidla participera à la rédaction d'un article dans notre numéro spécial. Ce soutien de M. Spidla, rejoint l'écho favorable rencontré à Bruxelles lors de précédents entretiens avec **Anne-Marie Lizin** et **Véronique de Keyser** lors d'un déjeuner de travail au Sénat Belge ; mais aussi avec **Luisella Pavane-Woolf**, directrice générale à l'emploi de la Commission européenne. **Paola Colombo** de la coordination des politiques ainsi que **Viviane Reding**, commissaire en charge de l'information et des médias nous ont également reçues. La « Clause de l'Européenne la plus favorisée » a été présentée devant la **Commission femmes du Parlement Européen, le 23 janvier 2007**. Enfin, **M. Franco Frattini, Vice-Président de la Commission Européenne** nous a manifesté son intérêt et son soutien lors de notre rencontre le 17 avril 2007.

### **La durée prévue pour notre action est de cinq ans : 2005-2010.**

En effet, le travail a été engagé en 2005 et l'action sera soutenue jusqu'à ce qu'un résultat significatif soit obtenu, soit environ 2010. Il s'agit également d'accompagner **la feuille de route** rédigée par la Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission Européenne, dont est membre M. Vladimir SPIDLA. Cette feuille de route a été établie pour 2006-2010 à mi-parcours dans la réalisation des objectifs de Lisbonne.

**La Clause de l'Européenne la plus favorisée** est conçue comme le socle minimum de ce que devraient être les droits des femmes en Europe ; droits que les Etats-membres devraient s'engager à défendre et à promouvoir. Grâce aux soutiens que nous obtenons auprès des institutions européennes, **la Clause de l'Européenne la plus favorisée** sera largement diffusée partout en Europe afin de permettre à toutes les Européennes de s'en emparer.

**Mais nous voulons surtout que la Clause devienne l'outil juridique sur lequel chaque Européenne pourra légitimement s'appuyer pour exiger des droits équivalents à ceux des hommes.** Cette clause pourra, par exemple, devenir l'outil de tous les partenaires sociaux pour des échanges riches, fructueux, porteurs d'avenir pour les femmes. Garantie de dynamisme et de modernité pour les entreprises européennes elle pourra aussi être l'outil de toutes celles et de tous ceux qui veulent que la parité soit enfin respectée en politique. Enfin, elle sera l'instrument juridique de celles et ceux qui veulent rendre aux femmes leur dignité dans tous les pays de l'Union européenne.

Choisir la cause des femmes, Paris le 12/05/07.